**39ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(1-13 novembre 2021)**

**Samoa**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 2 novembre 2021 (matin)

Merci Madame la Présidente,

La France salue l’adhésion des Samoa à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et aux trois Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l’enfant. Elle encourage les autorités samoanes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;

2- Décriminaliser complètement le droit à l’avortement et garantir le droit à y recourir ;

3- Abroger toutes les lois qui criminalisent les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe ;

4- Instaurer un âge minimum légal de mariage de 18 ans pour les femmes et les hommes ;

5- Ratifier la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;

6- Garantir l’indépendance du système judiciaire.

Je vous remercie.